

Cette étude disait notamment ceci en conclusion :

Au lieu de prôner notre argot comme un aimable passe-temps et de l'encourager comme une science, proscrivons le sous toutes les façons comme une déplorable infirmité.

Mons y perdra une de ses originalités, mais il y gagnera en élocution et en style, ce cachet de distinction et d'abondance qui est le propre d'une nation civilisée.

Voici comment LE TELLIER répondait à ces objurgations :

Mes infants, en' cachons nié si c'est Jean, ni Pierre, ni Paul qui vouroe interprinde dé vos faire abandonner vo langue comme si elle né seroi nié bonne, erténelle à fiers et à clôs, puisqué c' l' à vous; puisqué c'est vo péri éié vo mère qui vos l'ont appris.

N' l'abandonnez nié; tant qu'à mi, jé n' l'abandonnerai jamais, pou n' bonne raison, c'est qu' d'après l' Constitution, tout l' monde est libre dé parler l' langage qu'i veut pou s' faire comprinde, dès qu'i palle honneite-mint et proprémint.

Et bien nous pouvons dire que cet appel n'est pas resté sans réponse; comme Liège, Verviers, Namur, Tournai et Charleroi, Mons possède maintenant un groupe de jeunes littérateurs qui font et continueront à faire les efforts nécessaires pour maintenir le langage de nos aïeux, pour lui conserver sa saveur, sa caractéristique, son génie, en des œuvres qui s'adresseront toujours au peuple mais avec la tendance de plus en plus marquée d'élever son esprit en traitant dans son langage familier, des sujets qui font appel à ses sentiments intimes qui sont très souvent plus honnêtes qu'on ne veut le reconnaître.

Pour cela, ces littérateurs s'inspirent de l'exemple de LE TELLIER; ils continueront à rechercher et à apprendre dans ses œuvres, devenues classiques, ce qui peut leur faire défaut pour mener à bien cette tâche qui est le meilleur hommage qu'ils puissent rendre à cet écrivain, que je ne me flatte pas d'avoir fait connaître complètement.

Nous commémorerons bientôt son souvenir dans notre petite ville de Mons, ainsi que celui de ses émules DESCAMPS et MOUTRIEUX et je donne rendez-vous pour ce jour à tous les Wallons capables de comprendre la valeur de tels écrivains, pour se joindre à nous en une manifestation qui les glorifiera pour toujours.

GASTON TALAUPÉ.



Astronomie populaire

III

I. Les Éclipses.

Les esprits forts de la campagne disent, lorsqu'il y a une éclipse de lune, que le mari (le Soleil) bat sa femme (la Lune); si c'est le Soleil qui s'éclipse, ils disent le contraire, et l'on rit encore plus. Dans le Condroz, on dit, suivant les cas, que le mari a chassé sa femme sous le lit, ou que c'est le mari qui s'y est blotti; l'idée que la Lune porte les culottes dans ce ménage céleste inspire maintes plaisanteries: la femme tourne son gros derrière du côté de son mari, etc. Certains ajoutent qu'on peut voir les conjoints aux prises, en les observant dans un miroir; mais on ne peut réussir l'expérience que si l'on est en état de grâce.

Parmi les illettrés qui envisagent sérieusement le phénomène, il en est encore beaucoup pour qui une éclipse est le présage de quelque calamité, guerre, épidémie, épizootie, etc.

2. Respect dû aux Astres.

Celui qui regarde fixement le soleil risque d'être frappé de cécité (Liège).

Si l'on montre la lune avec le doigt, on risque de voir ce doigt frappé d'un panaris (Jalhay). La même croyance règne à Liège et aux environs à l'endroit de l'arc-en-ciel. Dans diverses régions on croit encore, comme nous le dirons plus loin, que le même mal menace celui qui montre l'étoile à laquelle il attache son sort. En Hesbaye, on dit que si l'on montre du doigt, pour les compter, les étoiles d'une partie du ciel, on n'arrive pas deux fois au même total. Dans la région de Couvin, on croit que si l'on regarde fixement le ciel, on risque de voir tomber des étoiles, c'est-à-dire qu'on provoque le phénomène des étoiles filantes.

3. Les Comètes.

Partout les comètes s'appellent « étoiles à queue ». L'apparition d'une comète est considérée comme l'annonce d'un malheur ou d'un désastre public : guerre, épidémie, inondation, grand incendie... On a prétendu aussi que les comètes avaient sur le vin une influence bienfaisante, et l'on parle encore du fameux « vin de la comète » (1811); mais les croyants rappellent que cette même comète a annoncé les désastres de la retraite de Russie.

La croyance à l'influence néfaste des comètes est générale; c'est-à-dire que ceux qui croient à l'influence de ces astres ne leur en attribuent pas d'autre. Témoin le *spot* ou proverbe liégeois : *on s' dimèfèye di lu pé qu'dèl siteùle à còwe* « on se défie de lui pis que de l'étoile à queue ».

La rareté même des comètes en fait un objet à comparaison : *ossi rare qu'une siteùle à cawe* « aussi rare qu'une étoile à queue » (Stavelot).

Pour échapper à l'influence de la comète ou pour la détourner, les croyants, dès son apparition, organisent des prières en commun, qui se disent chaque soir dans les maisons.

Certains croient que celui qui a la chance de voir le premier la comète, n'a personnellement rien à craindre de son influence.

4. Les Étoiles et les Constellations.

Généralement les étoiles sont considérées comme ayant leur grandeur apparente. On ne songe point qu'elles soient plus grandes qu'on ne les voit. — Cette impression toute naturelle explique que le nom de certaines constellations (voir plus loin : char de Poucet, rateau de Poucet) fait intervenir le bonhomme grand comme le pouce dont le conte est très connu au pays wallon.

En Hesbaye, certains vieillards disent avec une pointe de facétie que les étoiles sont le produit du commerce de la Lune avec le Soleil. — Quand les enfants demandent des explications sur l'origine des astres, on satisfait leur curiosité en disant que les étoiles proviennent des vieilles lunes mises en pièces (Pays de Liège).

La croyance que chaque homme a son étoile particulière est fort répandue. — On dit à Spa que chaque homme a son étoile dans le ciel; lorsqu'il meurt, l'étoile s'éteint. Une nouvelle étoile apparaît à chaque naissance d'un être humain. C'est pourquoi le

nombre des étoiles est toujours sensiblement le même. (1) — On dit dans le pays de Herve : si vous montrez votre étoile du doigt, vous aurez un panaris à ce doigt (2). — Si vous montrez le ciel et qu'à ce moment votre étoile est visible, vous aurez un panaris au doigt que vous avez levé vers elle (Hannut).

Les paysans condruziens croient aussi que chacun a son étoile. Ils cherchent à découvrir la leur, et quand ils croient l'avoir déterminée, ils l'observent chaque soir : s'ils cessent de l'apercevoir dans le ciel serein, ils augurent une déconvenue pour le lendemain.

Lorsqu'une jeune Liégeoise est courtisée, elle choisit une étoile qu'elle observe chaque soir, et dont le scintillement plus ou moins vif est pour ses amours un présage bon ou mauvais (3).

La jeune Liégeoise qui veut savoir qui elle épousera, compte chaque soir, pendant sept jours, sept étoiles, et recommence patiemment si une seule fois la brume ou les nuages s'interposent; ayant enfin réussi, elle croit que le premier jeune homme qui viendra lui parler sera son futur mari (4). A Nivelles, il faut compter neuf étoiles pendant neuf jours. — Dans le Condroz, les jeunes filles qui parviennent à voir une étoile, la même, pendant sept jours consécutifs, sont assurées que, le huitième jour, le premier jeune homme qui leur donnera la main sera leur futur mari. — La même condition se trouverait remplie si elles venaient à compter pendant les sept jours, une, deux, trois, quatre, cinq, six et sept étoiles, c'est-à-dire une de plus chaque jour; mais il ne doit y avoir aucune interruption, sans quoi tout serait à recommencer. (Hesbaye).

La Voie lactée.

On m'a dit à Horion-Hozémont que la voie lactée provient d'une goutte du lait de la Vierge, qui est tombée de la bouche de Jésus pendant qu'elle le nourrissait. La même origine est indiquée à Milmort : la Mère, le sein gonflé, cherchait son bambin; une goutte de lait s'échappa et se répandit dans le ciel : *c'est po çoula qui l'vôye di saint-Djâque est blanque comme on lècê* « c'est pour cela que la voie de saint-Jacques est blanche comme un lait ».

(1) *Revue des Traditions populaires*, t. XIX (1904), p. 46.

(2) Communiqué par M. Gérard AUSSEMS.

(3) WALLONIA, IV (1896), p. 29.

(4) Refonte de WALLONIA, III (1895), p. 64, n° 10.

En Hesbaye, toutefois, on l'appelle le plus souvent *li tchâssèye rominne* « la chaussée romaine » qui est pour les campagnes hesbignones, où l'on en rencontre de très grands tronçons en parfait état, le type du bon et beau chemin. (1)

Partout ailleurs, le nom généralement donné à la voie lactée est « voie de St-Jacques [en Galice] ».

A Godarville, on l'appelle « chaussée romaine » ou « chemin du diable ». On raconte que le diable avait fait une convention avec un curé, d'après laquelle l'âme de celui-ci lui appartiendrait s'il parvenait à achever la chaussée en une nuit avant le chant du coq. Mais Satan avait compté sans la servante du prêtre : celle-ci, mise au courant du marché conclu par son maître, s'en fut au milieu de la nuit réveiller le coq, qui chanta aussitôt. Satan, brusquement interrompu dans son travail, s'enfuit, laissant la chaussée inachevée. D'où le nom de *tchâssée dou diâle* donné à la voie lactée (2).

La Grande Ourse.

Le nom le plus répandu de cette constellation est celui de *tchâr Pôcèt* « char Poucet ». Des huit étoiles dont elle semble formée, les quatre en rectangle représentent, suivant les paysans, les quatre roues d'un char ; les trois qui sont en ligne sur la gauche sont les trois chevaux ; enfin, au-dessus de celle des trois qui est au milieu, il s'en trouve une petite (l'étoile Alcor), assez difficilement visible, qu'ils regardent comme le conducteur du char, et qu'ils nomment *Pôcèt* (3). On dit communément que Poucet est caché sous le ventre du deuxième cheval, en train de rattacher les guides qui, s'étant défaites, ont permis aux chevaux de sortir de la ligne droite (4).

A Godarville, on appelle cette constellation « Char Poucet » ou « char de triomphe » ; les paysans y voient les quatre roues d'un char, les trois chevaux et le conducteur, *èl varlet*, appelé *Poucet* (5).

(1) GRENSON, in *Bulletin de la Soc. liég. de Litt. wallonne*, t. 7 (1864), Mélanges, p. 23.

(2) HAROU, *Le folklore de Godarville* (Anvers, 1893), p. 4.

(3) Hesbaye et environs de Liège : GRENSON, *loc. cit.* p. 23 ; GRANDGAGNAGE, *Diction. étymol. de la langue wallonne*, 1^{re} part., p. 153. — Namur : PIRSOU, *Dictionnaire wallon-français*, v^o Chaur. « C'est en wallonie que l'on trouve la mention la plus détaillée du rôle de ces étoiles. » SÉBILLOT, *le Folk-lore de France*, I, 30.

(4) Hermée, Rocour, Houtain-S^t-Siméon. Recueilli personnellement.

(5) HAROU, *loc. cit.*, p. 4.

A Herve, c'est le « char de triomphe » de Jésus lorsqu'après son supplice il est entré au Ciel.

A Nivelles, la constellation s'appelle *tchâr du bérddji* : il s'agit d'un petit berger, l'étoile Alcor.

A Vottem, on l'appelle « char Poucet », mais aussi « char David » : l'étoile Alcor est la tête du conducteur, qui est monté sur le 2^e cheval : il aurait dû monter sur le premier, comme il est d'usage, et alors son attelage ne serait pas en désordre comme il l'est, mais au contraire ses chevaux iraient en ligne.

A Milmort, le nom de *tchâr Dâvid* reçoit une autre explication. David était un voleur de gerbes ; il est venu la nuit enlever celles d'un fermier du village ; il voulait s'en retourner avec son char bien chargé, bien *hoplé*, quand les Trois Marie ont apparu portant des lampes dont la lueur a signalé la présence du voleur. Elles marchent en avant, comme chacun peut le voir au ciel, où le groupe a été transporté pour l'édification publique. — Char David est aussi le nom donné à cette constellation dans le patois gaumet (1).

Dans le Condroz, on l'appelle « char d'Abraham ». A Barvaux on explique que c'est l'image du monde, qui est tout en désordre ; les trois chevaux de ce char sont mal attelés ; le conducteur (l'étoile Alcor), qui n'est autre que le patriarche Abraham, cherche à les remettre en ligne ; quand il y parviendra, la fin du monde arrivera.

La Petite Ourse.

Cette constellation s'appelle « le petit char » en divers points du pays : Virton, Ciney, Tournai.

Vénus.

Vénus est généralement appelée « étoile du Berger » ou (à Herve) « étoile de la Vierge ».

Dans le pays gaumet, dans le Hainaut central et dans le Borinage, on dit que l'étoile du Berger précède les deux chariots, et qu'en la suivant de n'importe quel point de la terre, on arrive à Jérusalem, au tombeau du Christ.

(1) A Mont-sur-Marchienne, on a encore souvenir de la légende d'un sorcier larron, « le petit berger David » (cf. *Wallonia* V, 204). Il y aurait peut-être lieu de rapprocher ces traditions d'un David, de petite taille, et type de larron.

La Croix du Cygne.

La Croix du Cygne s'appelle simplement *li creûs* « la croix ». A Laroche on dit que celui qui la voit n'est pas en état de péché mortel.

Les Pléiades.

En Ardenne, cette constellation se nomme « la Poule et ses Poussins ». La plus grande étoile est la Poule, tandis que les six autres représentent les Poussins.

Orion.

A Verviers et à Liège, dans le Hainaut et le Pays gaumet, les trois étoiles du baudrier d'Orion sont appelées « les Trois Rois », et l'on dit qu'elles ont été mises au ciel pour rappeler les Trois Rois de l'Épiphanie. — En Ardenne, on en rapproche l'étoile Rigel et l'on voit dans cet ensemble une figure qu'on appelle *li ristê*, ou *li ristê Pôcèt* « le rateau de Poucet ».

OSCAR COLSON.

Documents et Notices.

Au bon vieux temps. — Je tire les documents suivants des registres le l'ancienne Cour de justice de Soy, actuellement canton d'Erezée, consultés aux Archives de l'État à Arlon.

D'abord un acte du 8 août 1701, dans lequel est relaté un acte d'irrespect posé envers la Justice et ce qui s'ensuit. (Je rajeunis l'orthographe.)

Mercredi dernier les membres de cette Justice ou la plus grande partie étant y assemblés pour mettre à prix et asseoir, selon l'ordinaire, la bière que l'on vend en cette seigneurie, aurait été si outrecuidé pour ne pas dire insensé que de venir insulter icelle Justice ainsi assemblée, leur impropérer des injures, faire grand bruit et vacarme, criant qu'ils commettoient des injustices, qu'ils faisoient de fausses repartitions, et sous respect qu'il se futoit d'icelle Justice. Ce qu'étant d'une pernicieuse conséquence et grandement punissable, ledit acteur n'a pu ni dû différer plus longtemps de la faire convenir [convier] par cette action et conclut qu'il sera ... (condamné) à en venir faire réparation et demander pardon à genoux fléchis et tête découverte, et, pour son mésus en amende de douze florins d'or pour cette fois, avec interdiction de n'y plus récidiver sous peines exemplaires, avec despens. Demandant sur ce réponse ou défaut. — L'accusé dit qu'audit jour, il étoit en boisson tellement qu'il est totalement demémoré d'avoir proféré lesdites injures ; si pourtant il avoit mesuré à qui ne croit, il s'en soumet à la Court et lui demande pardon, ne voulant soutenir de tels propos, tenant les membres d'icelle Court pour gens d'honneur et d'entière réputation. — L'acteur [accusateur] accepte la confession et soumission que fait l'accusé à profit, débat d'irrelevance l'excuse d'être en boisson et persiste en ses conclusions, demandant droit. — Vu la plainte de l'Officier de cette Court et la soumission et confession [aveu] de l'accusé, Messieurs les lieutenant mayeur et échevins de la Haute-Court de Soy condamnent l'accusé en amende de 6 florins d'or, et à venir demander pardon à la justice à genoux fléchis, avec interdiction sérieuse à n'y plus récidiver sous peines exemplaires.

La deuxième de mes notes comprend deux documents du XVI^e siècle qui indiquent une procédure intéressante pour prouver que les donateurs se dessaisissent librement de leurs biens :

L'an 1546, le 17^e jour de juin comparut par devant nous, maire et justice de Soy et devant sire et hommes, Regnard et Magoster, une pinte de vin en l'une de ses mains, en l'autre un verre ; lequel de sa pure et lige volonté se fit mort et mit ses enfants en pleine part.

L'an 1543, style de Liège, ce 3^e de février, comparut pardevant nous, maire et échevins de la haute Cour de Soy, sur le chemin réal, sans tenir ni appuyer, en l'une des mains un pot et en l'autre un hanap, Jehanne, femme à jadis Jehan Anseillon, laquelle donnant à Hubert de Wy fils Henry Mahan, tout ce et de quand qu'elle avoit dessous un seigneur de Soy.

Dans un des registres consultés j'ai relevé cette recette d'un « remède expérimenté contre la dissenterie » :

Un ou deux jaunes d'œufs ; une roquille ⁽¹⁾ de brandevin de France, ou 16^e partie d'un pot ; une noix muscade mâle ; deux cuillerées d'huile d'olives. Mélez le tout ensemble, et donner — en deux ou une cuillerée au malade de deux heures en deux heures. Le soussigné déclare avoir été guéri de la dissenterie, en étant fort accablé, l'an 1783, au mois d'octobre, avec le remède ci-dessus. — (s) Jean-Henri Debatty.

Autre recette médicale, celle de l'« emplâtre de Saint François », datant de la fin du 18^e siècle (exactement, 1785) :

Emplâtre de S^t François, qui guérit les brûlures, les engelures, les enflures, les plaies, les ulcères, les gouttes, la sciatique, les écrouelles, les *blancs doigts* (panaris), etc.

Prenez une pinte d'huile d'olive, une demi-livre de céruse, deux onces de cire vierge, 2 onces de *diapalme* ⁽²⁾ et 2 onces de *colofane*.

Pour le préparer, prenez un pot neuf de terre vernissée, mettez-y votre huile d'olive, laissez-la bouillir quelque peu de temps, puis ajoutez-y votre céruse, que vous laisserez bouillir avec l'huile, remuant bien ces deux ingrédients avec une *stapule* (spatule) de bois ; un peu de temps après vous y mettez votre cire coupée en petits morceaux, et en dernier lieu votre colofane.

Pour connaître si l'onguent est assez cuit et bien fait, il faut qu'il ne s'attache plus aux doigts. Pour mieux voir s'il est bien fait, laissez-en tomber une goutte sur de l'eau froide : s'il demeure uni sans se répandre parmi l'eau, il est fait.

Pour appliquer cet onguent, il faut l'étendre sur une peau souple avec plus ou moins d'épaisseur selon l'exigence du mal. Ce remède est efficace et sans danger.

J'ai aussi trouvé la mention du mot « gigot » pour signifier une pièce de monnaie : on sait que dans la région de Soignies, *in djigo*, actuellement, c'est une pièce d'un centime. Au début du XVII^e siècle, *gigo* ou *gigot* est le nom de la plus petite pièce de monnaie : je trouve par exemple en 1613 que l'héritage Giloteaux doit 3 florins 10 patards et 3 gigo.

Au XVI^e siècle en cette région, on trouve beaucoup de *Jehan* et de *Henry*, *Jacqmin*, *Anthoine*, *Baldowin*, *Colin*, *Gilet*, *Mathy*, *Guid*, *Giloteaux*, *Willem*, *Evrard*, *Bauldouyn*. Les noms de femmes sont plus jolis : *Niesette*, *Lienette*, *Zabel*, *Zabellon*, *Gillette*, *Jehenne* ou *Jenne*, *Jehannon*, *Maroye*, *Piérette*, *Jacquette*. sans parler des ordinaires *Catherine*, *Marguerite*, *Agnès*, *Françoise*, etc. Noms de métiers : *pasturiau* (pâtre), *hierdier* (bouvier), *charlier* (charron), *parmentier* (tailleur), *chandelon* (cirier), *plaqueur*, *marichal*, *forgeur*, *cuvelier*, *marlier*, *texteur*, *mercier* ou *mercenier*, etc.

FRANÇOIS COLLETTE,
Notaire à Érezée.

(1) *Roquille*, correspondant au wallon liégeois *roquëye*, signifie sans doute comme à Liège, un petit verre. — (2) Onguent à base d'huile de palme.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Images fraternelles

Les Béquilles

La place est gaie sous les marronniers qui s'effeuillent. C'est un des carrefours où, dans cette molle après-midi d'automne, la grande ville résume un peu l'agitation complexe de son âme bariolée. Affairés ou désœuvrés, les passants se croisent, sous les obliques rayons d'un soleil élément. Des bouquetières harcèlent les promeneuses. Dans l'indifférente cohue, les camelots glapissent leurs boniments. Un flot de foule que fendent sans cesse les tramways grondants, les autos ronflants et les furtives bicyclettes, bat les terrasses des cafés.

Tout-à-coup, à dix pas, une fantasque silhouette émeut mon attention de flâneur. C'est celle d'une fillette estropiée et contrefaite, d'une petite infirme de cinq ans au plus, qui traverse l'asphalte en volant plus qu'elle ne marche, car elle s'aide de deux béquilles. Preste et légère, comme une oiselle trop vive pour se poser, elle se balance, comme si elle faisait un jeu de son effort, retrouve terre de son pied valide, lance en avant ses béquilles, et recommence. Il y a dans sa course du sautillerment espiègle du moineau qui picore, et du bond paradoxal de la sarigue effarouchée...

Roulées en vrilles, ses boucles brunes s'envolent dans le vent de son élan. Elles encadrent un visage ovale, pâlot et gamin, et son corps menu, son corps innocent, chétif et disgrâcié, son corps de fauvette mutilée disparaît dans l'ampleur d'une robe Empire

d'un rose fané. De l'évasement de la jupe émerge un seul peton mignon, agile et trépidant, plus fugace d'être unique, et comme honteux de se montrer. Privée de l'autre jambe, la petite, dans son inconscience puérile, est plus alerte que les enfants valides qu'elle coudoie.

De fait, les mioches de son âge, qui peuvent courir et gambader, restent interdits à sa vue, bien que, grâce au parti qu'elle tire de ses béquilles, elle ait plus qu'eux l'air d'avoir des ailes. Et des passants s'arrêtent, émus, pour la regarder, si décidée, si gentiment allègre que sa mère a peine à la suivre, dans sa course capricante et mécanique.

Plus d'un suit des yeux l'enfant nerveuse et malingre qui sourit à la ronde en bondissant avec une grâce meurtrie plus poignante que ne seraient des larmes. Chacun pense obscurément que l'infortune physique des petits apparaît plus touchante que celle des grands parce qu'ils sont entre tous irresponsables. Et l'on songe à la longue vie humiliée qui l'attend.

Un jour prochain, le sens profond de sa disgrâce naîtra dans cette petite âme jusqu'ici si gaîment insouciant. Alors, son malheur se doublera d'avoir pris conscience des injustes fatalités. On se figure l'être minuscule, frivole et souffreteux d'aujourd'hui, devenu pensif, dans quelques années, au spectacle des mères heureuses, des fiancées rayonnantes, des enfants vermeils, de tous les satisfaits qui sont des privilégiés tout simplement parce qu'ils ne sont pas des infirmes.

En attendant, l'enfant béquillarde continue à travers la foule ses déhanchements d'écureuil. Elle jette son rire aux mamans qui, l'ayant aperçue, couvent leurs marmots d'un regard mouillé. Sur la cohue bruissante, le soleil convalescent darde une lumière apaisée.

Maintenant, voici que j'ai perdu de vue la frêle fillette aux bords d'oiseau blessé. Et j'imagine, avant de l'oublier, que ses béquilles devront grandir avec elle.

La Suivante

C'est l'hiver sur l'avenue, au long des hautes façades de pierre d'un quartier cossu. Il gèle. Dans l'après-midi grise, les passants sont rares. Mais voici venir, faisant craquer le sol sous leur pas uniforme, deux êtres d'âge à peu près identique, qui ne sont plus des enfants et ne sont pas encore des femmes.

La première est une grande fillette, vêtue encore à la façon puérile, bien que déjà la robustesse future s'ébauche en elle. La gaucherie de l'âge incertain accentue sa native disgrâce physique. Une impression de laideur anonyme émane de son terne visage aux traits vulgaires, de ses yeux pâles et vides, de ses cheveux tirés à la couleur indécise, de son air maussade et prétentieux. Elle s'abrite chaudement sous une ample douillette. Coiffée d'un chapeau sans élégance, chaussée de vastes galoches, les mains garanties par des gants de fourrure, elle arpente à grandes enjambées le bord du trottoir.

Sa compagne la suit à deux pas. C'est une petite bonne, à peine un peu plus âgée, mais dont le corps s'est émancipé dans les rudes besognes, une saine campagnarde aux joues rouges et fraîches, aux yeux éveillés et francs sous les cheveux noirs en boucles luisantes. Tandis que la fille des maîtres a vécu dans le confort une enfance choyée, on a exilé celle-ci de son humble foyer, pour lui faire gagner sa vie. Elle n'en a pas moins bonne mine et bonne humeur, et défie le froid qui pince sous sa robe de cotonnade légère, sous le mince châle qui couvre ses rondes épaules. Elle n'a pas de gants, elle, pour dissimuler ses grosses mains rouges, qu'une récente lessive a crevassées. Elle porte sous le bras une serviette gonflée de cahiers et de livres, toute la science provisoire de celle qui la précède, et qu'elle ramène de l'école.

Il est visible que la demoiselle a reçu consigne de ne pas favoriser les familiarités ancillaires. Bouche cousue, risiblement solennelle et rébarbative, elle allongerait le pas, s'il fallait, pour que sa compagne, dont la jeunesse enjouée doit être communicative, n'arrive pas à son niveau et ne soit pas tentée de lui parler. Voilà deux enfants qui pourraient échanger les propos de leur âge. Et l'une en se condamnant au silence, sans raisonner, humilie l'autre, par tradition.

L'air gourmé de la petite bourgeoise atteste qu'on lui a fait croire qu'elle est pétrie d'une argile de qualité supérieure, et que sa suivante, qui tantôt trimait à l'office, où elle va rentrer, est par sa naissance classée parmi les êtres subalternes, voués aux tâches serviles, et qu'il sied de tenir à distance.

Le groupe s'éloigne, impassible, sans qu'on puisse deviner quelles pensées occupent le mutisme des deux fillettes. Et il suffit de les contempler dans leur attitude réciproque pour constater combien les erreurs de l'éducation doivent rendre malaisés les rapports de respect mutuel et de compréhensive estime sans lesquels il n'y aura jamais d'harmonie profonde entre les hommes.

Le Péril

C'est un beau métier que celui de couvreur, pensent les petits enfants, lorsqu'ils aperçoivent, au faite d'un toit, des ouvriers agiles comme des chats qui évoluent en plein ciel, insouciantes et actifs, baignés par la fraîcheur limpide du matin vermeil.

Or, un couvreur est venu, tantôt, travailler chez nous. C'est un quinquagénaire aux yeux loyaux et tristes. Sa tête de brave homme fatigué est toute grise et ridée. On y lit qu'il a trimé dur, et que la vie ne lui fut pas clémente.

Par une lucarne dans la paroi oblique, presque verticale, d'une mansarde, il a gagné la plate-forme du toit. Pour fixer son échelle et agencer son outillage, il a dû s'arc-bouter dans la corniche étroite, à quelque vingt mètres au-dessus de l'asphalte de la rue. Un instant, la manœuvre de son échelle l'a contraint à se pencher en arrière, sur le vide. Je suivais ses mouvements de l'intérieur... Méthodique et tranquille, il opérait avec la certitude et l'aisance qu'on apporte aux besognes accoutumées. Mais, à ce moment où un faux mouvement pouvait le précipiter dans l'espace, son visage a pris un ton terreux, une poignante anxiété a, durant quelques secondes, décomposé ses traits. Témoin haletant de ce drame bref et muet, j'ai compris que l'homme ne se sentait plus le pied très sûr.

Quelques instants plus tard, il m'annonçait de son air grave et simple que sa tâche était terminée. Comme il souriait à ma petite fille qui, dans un mouvement câlin, était venue se blottir contre moi, je lui demandai s'il avait des enfants.

J'en ai encore deux. Avec trois qui sont morts, ça faisait cinq... répondit-il.

Et il conta qu'il avait perdu aussi sa femme, et que la fillette de quinze ans, son aînée, qui avait pris la direction du foyer, avait à son tour succombé à la maladie, depuis six mois. Alors, il avait dû donner à garder les deux petits survivants. Ceux-là, il espérait bien les conserver, parce qu'ils paraissaient solides. Je paie ce qu'il faut pour qu'on leur donne des forces, ajoutait le pauvre homme. Mais c'est souvent dur, quand on prend de l'âge, et qu'on ne gagne que de petites journées...

Nous descendions l'escalier. Une bonne odeur s'échappait de la cuisine et par une porte entr'ouverte, on apercevait dans la gaie lumière, sur la fraîche nappe bariolée, les apprêts étincelants du

déjeûner. Cependant, une ombre ternissait, autour de nous, la joie de vivre éparse dans l'intimité claire du décor familial.

La porte de la rue se referma sur l'ouvrier. Mais il m'avait laissé l'obsession de sa vie pénible, de ses deuils déchirants, de sa solitaire vieillesse anxieusement tendue dans le souci d'utiliser les restes d'une vigueur usée pour gagner de quoi nourrir deux petits becs avides. Et j'évoquai l'affreuse minute où sa face virile avait blêmi dans la sensation du péril.

Ce péril, ce n'est pas pour lui qu'il en avait eu peur ! Tous les jours il l'affrontait d'un cœur stoïquement voué au devoir humain, d'une volonté qui ne discute pas. Il continuerait à risquer ainsi son existence, pour un gain précaire, jusqu'au jour où il irait, dans une seconde de défaillance, s'abîmer sur un trottoir, comme un fruit trop mûr. Ce jour-là, il y aura deux petits orphelins inconscients de plus, et un héros de moins, inconscient, lui aussi.

L'obscur et féconde vaillance de l'humble couvreur nous laissait une leçon à méditer. Il est tout simple, certes, que chacun « gagne sa vie ». Mais l'élémentaire effort confère une noblesse spéciale à celui qui l'accomplit, lorsqu'il implique la nécessité, tranquillement admise, de faire du danger, sournois et multiforme, le vigilant compagnon de chaque heure laborieuse.

CHARLES DELCHEVALERIE.





Intermédiaire wallon

Questions

Jeu de gailles. — Dans plusieurs documents du XVI^e siècle il est parlé de ce *jeu de gailles qu'on dit à monseaux*, en usage à Huy.

Sait-on quel est ce jeu ?

RENÉ DUBOIS.

Croyances contre les Francs-maçons. — Ils sont à l'ordre du jour en ce moment en Belgique, où les catholiques ont entrepris contre eux, dans leurs journaux, une campagne fort vive.

Il existe des traditions contre les Francs-maçons : j'entends, des croyances *populaires*.

Par exemple, « à Liège et dans les grandes villes, on dit qu'il doit mourir, chaque année, un franc-maçon dans chaque loge ; et s'il n'y pas un mort, il faut que l'un d'eux se tue : c'est le sort qui décide. Voilà pourquoi vous avez des suicides. » (HOCK, *Œuvres complètes*, III, 54.)

Connaît-on d'autres croyances dans le peuple ?

FURET.

Dames wallonnes au harem — Madame Thénard, de la Comédie-Française, a publié récemment dans la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) un pittoresque récit d'une représentation qu'elle donna un soir devant l'ex-sultan Abdul-Hamid. J'en détache ce détail :

« Sa Hautesse ayant fait un geste, je devinai qu'il me fallait commencer. Je récitai deux morceaux et comme j'allais me retirer, l'ex-sultan leva le doigt, ce qui était, paraît-il, chez lui l'indice de la plus folle gaieté.

« — Redites quelque chose, me souffla un des officiers.

« Je m'exécutai de bonne grâce. Tout en parlant, cette fois, je remarquai derrière les grilles des loges, des grands yeux brillants, qui se fixaient sur moi curieusement et d'où bientôt s'échappèrent des fusées de rires et de petits cris d'oiselles. Les femmes du harem étaient là. Elles me comprennent donc ? pensai-je étonnée. Quant au vieux sultan, ainsi que

le témoignaient les mouvements de sa physionomie, il ne perdait aucune de mes paroles. Je lui récitai, en cinq fois, dix morceaux. Pour terminer, je dis un de mes monologues, la « Présentation », où je ris presque tout le temps aux éclats. Cette dernière chose obtint un incroyable succès. Toutes les femmes se laissèrent aller à la plus franche gaieté, et Sa Hautesse daigna me sourire en faisant signe que je l'avais amusée. »

Quand l'artiste fut sortie du Palais, elle s'aperçut qu'elle était suivie par une voiture, d'où elle vit descendre un officier qui s'approcha pour lui remettre un cadeau de la part du sultan.

« Je remerciai l'officier et avant de le laisser aller : — Je vous en prie, monsieur, fis-je, est-il possible que les femmes du sérail m'aient bien comprise ? — Sans doute, madame ! s'écria-t-il. — Elles connaissent donc le français ? — Presque toutes le savent, et d'ailleurs plusieurs d'entre elles sont Belges. »

Il y aurait donc des femmes belges au harem.

J'ai entendu dire qu'il y avait mieux que des Belges : des Wallonnes.

Est-ce vrai ?

LEGIA.

Réponses

Aubette, mot français. (ci-dessus, 171, 253). — J'ai lu, comme tout le monde, avec un vif intérêt, la note étymologique de notre compétent collaborateur, qui fait venir aubette de l'allemand *haube*. Si je me permets d'y faire suivre quelques mots, c'est en toute modestie et sans conclusions — simplement parce qu'ici l'on est à une tribune, où l'on a la liberté de dire, de bonne foi, des choses que l'on croit justes jusqu'à preuve du contraire.

Je suis liégeois, et je n'ai jamais entendu dire *abète* ni dans cette ville, ni dans les villages de Hesbaye que je connais bien. Je n'ai même entendu dire « aubette » qu'à Liège, et il me semble bien que c'est là un mot citadin. Il en est autrement de *houbète*, qui est bien connu des villageois, puisque ce mot désigne l'abri de feuillage que fait le tendeur aux petits oiseaux. En Hesbaye, on connaît même le diminutif *houbinète*.

Les aubettes ou kiosques des villes sont de petites constructions couvertes. Les premières qu'on ait vues à Liège sont des kiosques à journaux, et ceux-ci ne datent pas de plus de vingt à vingt-cinq ans : dans mon adolescence, la chose et le mot étaient inconnus. Je me demande si les aubettes ne viennent pas de France.

Quant au verbe *dihobiè*, il est usuel à Liège et en Hesbaye, sous la forme *d'hoviè* « découvrir » c'est-à-dire, enlever la couverture. Dans le même sens on a encore *difûler*, et aussi *dicoviè*, mot qui correspond pour le sens et la forme au même verbe français « découvrir ». A première vue, il m'eût semblé que *dihoviè* était la forme ancienne de *dicoviè*. Mais je ne suis pas clerc en étymologie...

CRAM.

Guardia Walonia. (Ci-dessus, p. 170). — Les gardes dites wallonnes

comprenaient des soldats wallons du N. de la France et de nos provinces, ainsi que des Flamands. Consulter l'*Histoire des Gardes wallones au service d'Espagne*, par le colonel GUILLAUME (Brux., Parent, 1858), 1 vol. 8° de 439 p. FURET.

L'aviation et les Wallons. (Ci-dessus, 250, 299). — Extrait de la curieuse *Petite encyclopédie malmédienne*, ouvrage anonyme [par M. l'abbé BASTIN] paru à Malmédy, chez l'éditeur Scius-Stouse, en 1908. Page 40 :

« *Hinri Makéye*, personnage mi-léendaire qui se serait élancé sur des ailes de papier à la conquête de l'air, du haut de la Roche tournante, et aurait eu le sort de l'Icare mythologique ».

Hinri Makéye est évidemment un sobriquet : Maquêye est le nom du fromage blanc ou caillebote. O. C.

✚ ✚ Notre estimé confrère M. Jules Noël, directeur de la *Société Nouvelle*, a consacré récemment la première étude complète, bio bibliographique et critique, à *Un Philosophe belge, Colins* (Mons, 1909. Prix : 1 franc).

Le baron de Colins, que beaucoup ne connaissent qu'en sa qualité de créateur de la philosophie sociale à laquelle il a donné son nom et qui compte encore certains adeptes, peut être en effet considéré comme un des nôtres. Que son lieu natal soit Bruxelles ou Ham, sujet sur lequel on n'est pas fixé, peu importe, mais ce qui est certain, c'est que son instruction fut confiée, dès l'âge de sept ans et demi, à un vieil ami de son père, ancien jésuite et alors vicaire à Dison.

A dix-huit ans il fut enrôlé dans l'armée française, parvint au grade de colonel des hussards et commanda même une charge célèbre à Waterloo.

En 1817, la Restauration l'exila à Bruxelles. C'est là, dit M. Noël, que, resté grand admirateur de Napoléon, il conçut le projet, passablement romantique et aventureux, d'aller chercher l'empereur à Sainte-Hélène en ballon. Il inventa dans ce but une machine qui devait résoudre le problème de la direction des aérostats et mérita ainsi d'être classé parmi les précurseurs de cette grande découverte qui promet de révolutionner la vie moderne. Les plans soumis à plusieurs mathématiciens notoires et approuvés par eux, il s'embarqua pour l'Amérique.

Son projet reçut l'approbation du général Bernard, ancien aide de camp de Napoléon, plus tard ministre de la guerre sous Louis-Philippe, et du général Lallemand ; mais lorsqu'il le présenta à Joseph Bonaparte, le frère de Napoléon lui signifia qu'il avait reçu ordre de l'Empereur de ne faire absolument aucune tentative pour le faire échapper.

Colins est donc peut-être le premier Wallon qui conçut les plans d'un dirigeable. Ces plans, que sont-ils devenus ? Que valaient-ils ? On ne le saura probablement jamais. Mais le Grand Homme, contribuant déjà à tourner les efforts d'un chercheur vers le problème moderne de la conquête de l'air, n'est-ce pas une glorieuse page à ajouter à son histoire ?

CRAM.



HISTOIRE.

HENRI SAGE : Les Institutions politiques du pays de Liège au XVIII^e siècle, leur décadence et leur dernier état. Paris, Rousseau, 1908, in-8° de 168 pages. (Thèse de doctorat de l'Université de Paris).

Plusieurs circonstances ont empêché *Wallonia* d'entretenir ses lecteurs d'un ouvrage qui est de nature à les intéresser au premier chef, et qui a été publié à Paris l'an dernier déjà. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, dit un proverbe. Nous nous reprocherions donc de laisser dans l'ombre le livre de M. Sage, — l'un de nos collaborateurs, du reste, — d'abord, parce que ce livre, malgré certaines imperfections, est tout à l'honneur de celui qui l'a composé, et qu'aussi, par la façon dont il a été conçu, il prouve en faveur de l'intérêt historique et de l'originalité que présentent nos institutions d'autrefois. M. SAGE, en effet, est Français. L'amour des voyages l'amène dans notre pays mosan ; le voilà aussitôt séduit par la beauté de ses sites, et il s'y installe. Mais comme il s'occupe aussi d'histoire et que certains travaux commencés à Paris nécessitent précisément quelques recherches dans nos archives locales, le voilà bientôt captivé au plus haut point par ce qu'il apprend petit à petit de notre vénérable Cité, de son passé, de ses institutions surtout, car M. SAGE est plutôt un historien du droit. Ces institutions lui semblent un objet d'étude particulièrement attirant, plein d'intérêt en soi, plein de curiosité pour les érudits de son pays. Et c'est, après avoir fait beaucoup de recherches dans les archives, après avoir lu presque tout ce qui avait été écrit avant lui — il y avait bien longtemps ! — sur la matière, après avoir vécu de longs mois dans notre milieu wallon, qu'il a rédigé, dans une modeste petite chambre d'une auberge de la vallée de l'Amblève, une thèse qu'il a brillamment défendue devant la Faculté de Droit de Paris et qui lui a valu le titre de docteur en sciences politiques et économiques.

La genèse de cet ouvrage est donc assez curieuse et elle prouve, nous le répétons, combien nos institutions sont de nature à solliciter l'attention des historiens.

Le difficile était pourtant pour M. SAGE de bien se rendre compte du mécanisme de nos antiques institutions, d'en saisir les relations, l'importance relative ; le but à atteindre était de montrer en la principauté-évêché de Liège « un petit Etat important comme organisme indépendant et original, au même titre que de plus grands ».

L'essai qui nous est présenté, prouve que son auteur a en somme réussi dans sa tâche et qu'il a surmonté en général les difficultés inhérentes à son sujet. On a pu ⁽¹⁾ émettre à son propos plusieurs critiques, dont beaucoup — pas toutes — sont justifiées ; on peut, à bon droit, penser que M. SAGE n'a pas très bien saisi la nature du Conseil privé, ni la situation du Prince vis-à-vis de celui-ci, qu'il a eu tort de ne point même noter l'existence du Chancelier, qu'il se méprend sur ce qu'était la mense épiscopale et sur les attributions de la Chambre des Comptes ; on peut regretter qu'il ait passé si rapidement sur les tribunaux et se soit borné à leur consacrer une simple page assez confuse. Les échevinages, certes, n'étaient pas des institutions politiques, mais ils exerçaient une énorme influence cependant sur la vie publique ; les échevins de Liège, particulièrement, jouèrent un rôle des plus importants dans les destinées de la Cité. On aurait donc pu, dans une note ou une annexe *étendue*, faire mieux connaître l'organisation et les attributions des cours de justice, sinon de toutes, du moins de la plus haute, de la plus célèbre de toutes. Cela eût été d'autant mieux en situation que, selon M. SAGE lui-même, les Échevins avaient une réelle part d'intervention dans les affaires communales ; que, dit-il, (page 101) certains échevins « avaient voix délibérative dans la moindre décision du conseil communal et ainsi s'y incorporaient vraiment... » Mais alors... ? Au surplus, M. SAGE est-il bien certain de ce qu'il avance ici ? Nous aurions voulu en trouver des preuves, en note, mais ces preuves ne nous sont pas données.

Plus d'un défaut déparent donc le travail du jeune érudit français. Mais par contre, il faut reconnaître qu'il a traité d'une façon excellente les chapitres, si importants, sur les *États* et subsidiairement les *impôts*, dont la levée et l'emploi étaient la fonction essentielle du Sens du Pays ; sur le *Chapitre Cathédral*, dont le rôle particulièrement grand dans l'État, par sa co-souveraineté avec le Prince, par son caractère de Sénat et Conseil-né du Prince, a été très suffisamment compris et mis en relief ; sur le *Tribunal des XXII* et les *Réviseurs des XXII*, qui lui apparaissent, à juste titre, comme des institutions à mettre absolument hors de pair.

Il faut retenir également les pages où M. SAGE étudie la liberté municipale, mi-politique, mi-civile, le droit communal dans les communautés

⁽¹⁾ *Archives Belges*, n° du 25 février 1909, art. de M. Eug. Polain.

du plat pays, qu'il analyse avec une rare perspicacité, les principales libertés civiles et particulièrement les garanties dont étaient entourées les manifestations libres de la conscience religieuse et de l'activité intellectuelle (au XVII^e et XVIII^e siècles surtout).

Un dernier chapitre clôt l'ouvrage : il est long, mais il est clair, le sujet est vu de haut, et tel qu'il faut le voir : c'est celui traitant de la *neutralité liégeoise*, que M. SAGE, en termes très heureux, définit « une ligne de conduite particulière des princes de Liège dans leurs relations avec leurs voisins et reconnus par des accords internationaux anciens ». Il démontre avec une grande force d'argumentation que cette neutralité « était davantage une politique ingénieuse qu'une théorie de droit » et comment ses caractères, juridiques néanmoins, étaient d'être une neutralité désarmée, conventionnelle, limitée et impartiale ⁽¹⁾.

En matière de conclusion, M. SAGE expose, d'une façon absolument pénétrante, les causes multiples, politiques et *économiques*, qui firent éclater le mouvement révolutionnaire de 1789. Il analyse également celui-ci dans sa cause immédiate, la question de la ferme des jeux de Spa, et il donne en droit raison à l'évêque.

« Peu à peu (sous Velbrück), écrit-il, la conscience politique du peuple se réveillait sous l'influence des lectures libres, des gazettes, des libelles répandues partout par les Encyclopédistes. Peu à peu, l'esprit liégeois, sans s'inféoder complètement aux idées nouvelles, y reprenait le goût de sa vieille liberté politique, en partie perdue en 1684.

» Il suffit alors que Velbrück fût remplacé au pouvoir par un vieillard absolu, sans souplesse, intransigeant et austère, pour que les esprits fussent violemment éprouvés par ce changement brusque. Hoensbroeck voulut pour une affaire de ferme des jeux à Spa, affirmer le droit du Prince de légiférer sans la participation des États : de fait, il en avait le droit strict, puisque les vieilles constitutions liégeoises ne reconnaissent l'indispensable participation des États qu'en matière de finances et pour changer les Paix fondamentales du pays. *Il n'y avait rien de pareil ici.* Spa était une ville de jeu et d'étrangers dont l'affluence garnissait les caisses de l'évêque sans rien coûter au peuple. Le Prince, par son droit général de police, avait celui de régler à sa convenance la ferme des jeux et les États ne devaient pas régulièrement connaître de cette affaire. Cependant les esprits s'échauffèrent rapidement, *imbus de l'idée grandissante de la participation des élus au contrôle de tous les actes du gouvernement.* Cette idée dépassait un peu les anciennes conceptions liégeoises. *Ce fut l'appel du présent dans une révolution où il y eut tant de passé.... »*

Combien ces dernières paroles sont justement pensées !

⁽¹⁾ Cf. *La Neutralité liégeoise*, par M. Ch. DEFRECHEUX (voir *Wallonia*, XVI, 1908, p. 377).

Et ce passage final, où M. SAGE, ne pouvant résister au désir de comparer le 89 français au 89 liégeois, apprécie les effets de l'un sur l'autre :

« La révolution liégeoise avait été traditionnelle ; la nôtre avait été une nouveauté éclatante, un régime neuf, une construction, délibérée sur nouveau plan de la Société tout entière. La révolution liégeoise fut arrêtée par l'annexion à la France dans la restauration qu'elle essayait dans l'adaptation de ses lois des XIV^e et XV^e siècles ; elle y recherchait sa figure d'autrefois, avec le désir d'être mieux encore tout ce qu'elle avait été déjà si glorieusement alors, de se retrouver, de se « restituer », de remettre en leur place et en leur état toutes les pièces délicates faussées par les Bavière : les États, les métiers. L'âge d'or pour les Liégeois était en arrière ; pour les hommes de 1789, il était chez nous en avant, dans la grande Démocratie des peuples.

» Et, pour avoir d'une main trop dure, inconsciemment dure, réveillé ce petit peuple de son rêve d'autrefois, légitime et peut-être nécessaire, nous l'avons étonné, dépaycé devant une France de conquête (nous ajouterons, nous, et d'oppression, de dilapidation, d'exploitation) qu'il n'attendait pas. »

Ce jugement d'un Français sur notre révolution est à coup sûr des plus curieux ; il méritait d'être relevé. Il sera, sans doute, taxé d'erreur ou d'exagération ; il est indéniable, toutefois, qu'il contient plus d'une vérité et qu'il y aurait tout profit à le méditer.

Du reste, l'ouvrage tout entier de M. SAGE est plein de commentaires, de jugements, marqués au coin d'un grand bon sens, ou empreints d'une originalité de forme qui ne fait point tort à la profondeur ou à la perspicacité des aperçus. De la sorte l'étude à laquelle s'est livré l'auteur évite l'écueil de la sécheresse dans l'exposé ; elle n'est point une simple description objective, elle est un essai d'explication historique et juridique.

Le livre est donc à recommander à tous, et cela d'autant plus qu'il n'existe encore aucun travail spécial d'ensemble sur les institutions politiques du pays de Liège, comprenant à la fois l'étude générale de ses institutions et leur évolution historique. FERDINAND HÉNAUX a bien rédigé, le premier, un traité intitulé *Constitution du pays de Liège* ; mais cet ouvrage date..... de 1858, et il est naturellement vieilli.

Un étranger a osé reprendre un sujet trop peu étudié depuis un trop grand nombre d'années ; à nous, Liégeois, de le reprendre à fond et de combler ainsi une des plus grands lacunes de notre historiographie nationale.

Félix Magnette.

J. DELHAIZE : *La Domination française en Belgique à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle*. Tome III : Le Directoire. — Bruxelles, Lebegue, 1909. In-8° de 434 p.

Signalons simplement la continuation de l'œuvre volumineuse entreprise par M. DELHAIZE. Sa publication ne languit certes pas ; car voici le

troisième volume suivant d'assez près les deux qui ont paru l'an dernier et dont nous avons parlé dans *Wallonia*.

Nous n'ajouterons rien aux observations générales que nous crûmes devoir émettre précédemment et qui concernent spécialement la *méthode*, nous voulons dire l'absence complète de références, de notes, c'est-à-dire de preuves, immédiatement contrôlables. Il faudra que le lecteur attende la fin du 6^e et dernier volume pour satisfaire sa très légitime curiosité.

Quant au fond, qu'il nous suffise de dire que ce lecteur trouvera dans le présent volume un exposé détaillé, abondant, trop abondant même, — que de passages pourraient être résumés, concentrés dix fois davantage ! — de l'organisation administrative et judiciaire des « Départements réunis », la Belgique future, à partir de l'annexion définitive et de l'entrée en scène du Directoire (29 octobre 1795).

Ce qu'il y suivra probablement avec le plus vif intérêt sera la politique du gouvernement vis-à-vis du clergé belge, d'abord avant le coup d'état du 18 fructidor an V (4 février 1797), puis au lendemain de cette journée fameuse après laquelle le Directoire organisa une nouvelle et véritable Terreur pour réduire à l'impuissance ses ennemis intérieurs, soudoyés par les Anglais.

Ce qui l'intéressera plus encore sera le récit de ce qu'on appela la *Guerre des paysans* (octobre à décembre 1799), récit très clair, promptement mené et dégagé de tous détails inutiles.

En affirmant que cette révolte a eu pour cause principale la rigueur des nouvelles lois sur la conscription, l'auteur n'a certainement fait que proclamer une chose admise depuis longtemps. Il est dans le vrai aussi, mais ici il a eu grandement raison d'y insister, quand il pense et démontre que la politique religieuse du gouvernement directorial, toute terrible et impitoyable qu'elle fut, n'aurait pas suffi à elle seule à déclencher la masse populaire contre nos maîtres d'alors.

Au surplus, M. DELHAIZE, n'est pas, malgré sa sympathie pour la République et son admiration pour l'œuvre générale de la Révolution, un défenseur envers et contre tous de la politique, tant décriée, si attaquée, du Directoire : il essaye de l'expliquer par les circonstances du moment, mais il sait en relever les erreurs, les excès, les violences, et cela très nettement, avec un grand bon sens. C'est une justice à lui rendre.

Félix Magnette.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome XXXVIII, 2^e fascicule.

(pp. 207 à 250). F. MAGNETTE : *Documents inédits sur l'histoire de Liège à la fin du XVIII^e siècle (1793-1801)*. — Ces documents, qui ont été communiqués à l'auteur de ce travail par un descendant des Fabry, se rapportent à l'époque révolutionnaire de l'histoire liégeoise et complètent heureusement les importants travaux de Borgnet et Lanzac de Laborie sur la révolution et la domination françaises dans notre cité. Ils

sont particulièrement précieux pour la biographie du bourgmestre Jacques-Joseph Fabry et de son fils Hyacinthe.

(pp. 251 à 256.) A. BODY : *Les conteaux de Spa*. — L'inlassable historien de Spa avait rappelé dans le volume précédent du *Bulletin de l'Institut*, l'efflorescence qu'atteignit à Spa l'art de l'incrustation. Dans cet article, il nous révèle l'existence d'une autre industrie artistique, la coutellerie de Spa, qui connut jadis de beaux jours et qui a totalement disparu aujourd'hui.

(pp. 257-304.) J. PETY DE THOSÉE : *Le poète liégeois Henri de Walef (1661-1734)*. — Copieuse notice bio-bibliographique de ce gentilhomme littéraire, le dernier descendant des Curtius, auteur de plusieurs poèmes satiriques et dramatiques.

(pp. 305-356.) F. TIHON : *Documents concernant les La Marck et l'évêque Jean de Hornes*. — Ces documents, concernant pour la plupart les poursuites judiciaires et les sentences prononcées contre Guillaume de La Marck et ses partisans qui conspiraient contre l'évêque Jean de Hornes. La pièce inédite la plus intéressante est la sentence rendue le 2 septembre 1480 qui prononçait contre le fameux aventurier la peine du bannissement et de la confiscation des biens. Vu le titre donné à ce recueil, nous ne comprenons pas très bien la présence des pièces n^{os} 9 à 12 de ce travail qui datent du règne d'Erard de la Marck et même de Gérard de Groesbeek !

(pp. 357 à 365.) Fl. PHOLIEN : *Contribution à l'histoire de la céramique au pays de Liège. Panneaux décoratifs et carreaux de revêtement*. — M. Pholien poursuivant ses louables et fructueuses recherches sur l'histoire de la faïence et de la céramique liégeoise, étudie, dans cet article, la décoration murale par des carreaux en faïence fabriqués dans le pays de Liège ou à l'étranger. Son étude reproduit quatre superbes panneaux, véritables tableaux, qu'on peut encore admirer dans la maison n^o 26 de la place du Marché et qui sont d'origine hollandaise.

(pp. 367 à 373.) L. RENARD : *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1908 par l'Institut archéologique liégeois*.

E. Fairon.



TABLE-INDEX

A

A Djean, conte littéraire, par A. NAUS, 126.
 Aéronef, origine du mot, 251.
 Aller à la messe sans tablier, dicton, 243.
 Amitiés (les) Françaises, fondation et programme de cette société, 264.
 ANGENOT, H. : Barnabont, sens et étymologie de ce mot, 130. Doudinval, aviateur verviétois ; le Chat de Verviers, 299.
Annales : de la Société archéologique de Nivelles, c-r par Emile FAIRON, 76. *Du Cercle archéologique de Mons*, c-r par Armand CARLOT, 78, 260. *Du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, c-r par Emile FAIRON, 257. *De la Société archéologique de Namur*, c-r par DD. BROUWERS, 261.
 Astronomie populaire. La voûte céleste, 228. Le Soleil et la Lune, 231. La Lune, 282. Les Éclipses, Respect dû aux Astres, 321. Les Comètes, les Étoiles et les Constellations, 322.
 Aubette, mot français, 170, 253, 335.
 Art ancien, chronique, 210.
 Art moderne, chronique, 211.
 Aviation (l') et les Wallons, 250, 299, 336.

B

Balle (jeu de), particularité, 171, 206.
 Barnabont, sens et étymologie de ce mot, 21, 130.
 Bastin, Joseph, *Le préfixe Chin*, c-r par Oscar GROJEAN, 142.
 Bataille (la) de Jemappes, un monument commémoratif, par Hector VOITURON, 5.
 Bibliographie de Joseph Dufrane, 105.
 BODY, Albin : Barnabont, la Wallonie au XV^e siècle, 21. Papiers aux coins brûlés, 63. Coutumes pascales, 129. Captage et captation, 205. Aller à la messe sans tablier, 243. Trinkhalle, 251. L'aviation et les Wallons, 250.
 Bouc, forme prise par revenant, 183.
 Braconniers contre les revenants, 181.
 BROUWERS, DD. : *Cartulaire de la commune de Dinant*, c-r par Jules FELLER, 72. Histoire, chronique, 178, 261. *Les fêtes publiques à Dinant du XV^e au XVIII^e siècle*, c-r par Emile FAIRON, 255.
Bulletin : Du Dictionnaire général de la Langue wallonne, c-r par Oscar GROJEAN, 134. *De l'Institut archéologique liégeois*, c-r par Emile FAIRON, 258, 341. *De la*

Les noms des collaborateurs de ce tome sont seuls en PETITES CAPITALES.
 L'italique est réservée aux titres des ouvrages analysés.
 L'abréviation « c-r » signifie « compte rendu ».

Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 260.

Bure (de), Idelette, femme de Jean Calvin, d'origine liégeoise, son prétendu portrait, 175, 252, 291, 305. Reproduction de ce portrait, 293.

C

Calvin (le roman de), par Arnold REY, 291. Voy. Bure (de), Idelette.

CARLIER, Arille : Le Coq gaulois, 170.

CARLOT, Armand : Histoire, chronique, 31, 78, 260.

Casteling, mot à expliquer, 20.

Cent moins un, croyance populaire, par Charles SEMERTIER, 171.

Cercle archéologique de Mons, *Annales*, c-r par Armand CARLOT, 78, 260.

Cercle hutois des Sciences et des Arts, *Annales*, c-r par Emile FAIRON, 257.

Charlemagne, inventeur du bornage, 185.

Chasseur (le) de punaises, 297.

Chat (le) volant de Verviers et les Stembertois, 299.

CHAUVIN, Victor : distinction, 263.

Cloches (les) dans la tradition populaire, 297.

CLOSSON, Ernest : Clavecins et pianos de Taskin, 205. Les russes à la foire, 299. Trinkhalle, 305.

COLLETTE, François : Au bon vieux temps, 327.

Colson Lucien, *André Malaise*, c-r par Jules FELLER, 209.

COLSON, Oscar : Les Revenants, 18, 181. La polka, 22. Les poésies wallonnes de M. Henri Simon, 23, 172. Propagande en faveur de la culture intellectuelle en langue française, 25. Mouvement wallon : à l'Université de Louvain, 28. Sur le mot Wallonie, 66. *Le cycle de Jean de Nivelles*, c-r par Emile FAIRON, 77. Coutumes pascales, 206. Papiers aux coins brûlés, 207. Avis, 212. Astronomie populaire, 228,

282, 321. Le plus ancien journal wallon, 298. L'aviation et les Wallons, 336.

Coq (le) gaulois, 170, 254.

Counson, Albert, *Noms épiques*, c-r par Oscar GROJEAN, 142.

Coutumes pascales, 129, 173, 206.

Couvreur (André), note biogr., 63.

Crustal, conte littéraire, par Joseph VRINDTS, 245.

Cuisine wallonne : oie à l'instar de Visé, poisson à l'escavèche, par Charles SEMERTIER, 222.

D

Danses anciennes, 215-217. La polka, 22, 254. Danse des Olivettes, 64, 207, 254.

Debatty, Léon : Son portrait, 27.

Defrecheux (Nicolas) par Hans Nolte, c-r par Oscar GROJEAN, 143.

DELCHEVALERIE, Charles : Notes sur Jean Del Cour, 233. Images fraternelles, 329.

Del Cour, Jean, sculpteur Liégeois, 210, 233.

Delhaize (Jules) : *La domination française en Belgique*, c-r par Félix MAGNETTE, 75, 340.

DEMOUSTIER, Adolphe : Joseph Dufrane, poète et auteur dramatique borain, 81.

Des Ombiaux, *Victor Rousseau*. C-r par Fernand MALLIEUX, 211.

DEWERT, Jules : Un procès de sorcellerie à Lessines en 1681, 8.

Théodore Lesneucq, nécrologie, 32.

Diabla : leurs noms, 12 ; leurs rapports avec les sorcières, 13.

Documents et notices, 241, 327.

Dodinval, aviateur verviétois, 299.

DONNAY (Aug.) : Par les routes, 59.

Doutrepoint, Auguste, *Hemricourt et Salbray*, c-r par Oscar GROJEAN, 138.

Droit coutumier : bornage, 185.

Droit d'autrefois, 237. Voy. Procès.

DUBOIS, René : Le Jeu de gailles, 334.

Dufrane, Joseph, poète et auteur dramatique borain, étude biographique et critique par Adolphe

DEMOUSTIER, 81. Portrait, 85. Bibliographie, 105.

DUFRANE, Louis : la Résurrection de Grétry, 145.

DUYSE (Fl. van) : Casteling, 20.

DWELSHAUVERS (Dr.) : Glanes musicales, 241.

E

Étymologies wallonnes par J. Feller, J. Haust, Roland, D. Behrens, Jos. Bastin, Albert Counson. C-r par Oscar GROJEAN, 138.

Exorcisme, 16.

F

Faits divers : Distinction, 263. Pro Wallonia, 263. « Les Amitiés françaises », 264.

FAIRON, Emile : Histoire, chroniques, 76, 255, 257, 258, 341.

FELLER (Jules) : Histoire, chronique, 72. *Notes d'étymologie wallonne*, 138, 253. Lettres wallonnes, chronique, 208, 311. Le wallon dans l'enseignement, 307.

Fêtes (les) publiques à Dinant du XV^e au XVIII^e siècle, par DD.

Brouwers ; c-r par E. FAIRON, 257.

Francs-maçons, croyances contre eux, 334.

G

Gardes wallonnes. Voy. Guardia.

Gens de chez nous : la femme de Jean Calvin, 175.

GHEUDE, Charles : L'homme tenté du diable, plainte, 226.

Gigo, pièce de monnaie, 328.

Glanes musicales, par le Dr DWELSHAUVERS, 241.

Gosseries, Alphonse : *Gosée et Marbais*, c-r par A. CARLOT, 31.

Govi, type du nigaud liégeois, 297.

Grétry (la résurrection de), par Louis DUFRANE, 144.

GROJEAN, Oscar : philologie wallonne, chronique, 133.

Guardia Wallonia, 170, 335.

H

HASSEL (Valentin van). Légende et Chanson, 313. Voy. Raveline.

Haust, Jean, *Étymologies wallonnes*, c-r par Oscar GROJEAN, 141.

Hemricourt et Salbray, par Aug. Doutrepoint, c-r par Oscar GROJEAN, 138.

HENS, Joseph : la Jeunesse, association traditionnelle, au pays de Vielsalm, 213.

Histoire, chroniques, 30, 72, 178, 255, 337.

Homme (l') tenté du diable, plainte, par Charles GHEUDE, 226. L'homme dans la lune, par Oscar COLSON, 283. L'homme aux punaises, par Charles SEMERTIER, 297.

I

Illustrations : Clocher de Walcourt, 40. La Wallonie, dessin décoratif par Armand RASSENFOSSE, 67.

Procession de Walcourt, 118, 123, 161. Statue de Grétry à Liège, 148. Procession de Gerpines, 163, 164. Œuvres de Jean Del Cour, 235, 237.

Images fraternelles, par Charles DELCHEVALERIE, 329.

Intermédiaire wallon, 20, 63, 129, 170, 205, 250, 297, 334.

Institut archéologique liégeois : *Bulletin*, c-r par Em. FAIRON, 258, 341.

J

Jean de Nivelles, 77.

Jeu de balle, 171, 206. Jeu de Mme la Lune, 282. Jeu de gailles, 334.

Jeunesse (la) association traditionnelle : au pays de Vielsalm, par Joseph HENS, 213.

Journal wallon le plus ancien, 251, 298.

K

KRAINS, Hubert : c-r des *Contes à la Nichée*, par Hubert Stiernet, 177.

L

- Légende et chanson, par V. VAN HASSEL, 313.
 Lamy, François, lieu de sa naissance, 297.
 Lesneucq (Théodore), cité, 8. Nécrologie, par Jules DEWERT, 32.
 Le Tellier (le curé) humoriste et chansonnier montois, étude biographique et critique, par Gaston TALAUPÉ, 265, 316. Son portrait, 267.
 Lettres françaises, chroniques, 67, 177.
 Lettres wallonnes, chroniques, 208, 311.
 Liégeois (proverbe sur les), par Eug. ROLLAND, 250.
 Littérature de chez nous: Par les routes, par Aug. DONNAY, 59. A Djean, conte, par Henri NAUS, 127. Garite, conte, par Georges WILLAME, 199. Crustal, par Joseph VRINDTS, 275. Images fraternelles, par Charles DELCHEVALERIE, 329.
 Lune (la), folklore, 230, 231, 282, 311.

M

- Magie des sorciers, 14.
 MAGNETTE, Félix: Histoire, chroniques, 337, 340.
 Maléfices, 14.
 MALLIEUX, Fernand: le Salon quadriennal, 174. Art ancien, chronique, 210. Art moderne, chronique, 211. Les russes à la foire, 298. Trinckhalle, 304.
 Marches (les) militaires dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, 158.
 Mariage: coutume ardennaise, 220.
 MATTHIEU (Ernest): André Couvreur, 63. Souvenirs des procès de sorcellerie, 63. Recluseries, 171. Procès de sorcellerie, 171. Les cloches dans la tradition populaire, 297.
 Médecine populaire: remèdes contre la dysenterie, 327, guérit-tout, 328.
 Mémoires et publications de la So-

- ciété des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, c-r par A. CARLOT, 79, 261.
 Météorologie: le pont de Huy dans les airs, 205.
 MOCKEL, Albert: la Wallonie, origine de ce titre de revue, 172. Aubette, mot français, 170.
 Moret (abbé J.): *Notice sur Jean Del Cour*. C-r par Fernand MALLIEUX, 210.
 Mouvement wallon: à Charleroi, par Jules VANDEREUSE, 27. A l'Université de Louvain, par O. COLSON, 28. Le wallon dans l'enseignement, 307.

N

- NAUS, Henri: A Djean, conte littéraire, 127.
 Nécrologie: Théodore Lesneucq, par Jules DEWERT, 32.
 Notes sur Jean Del Cour, par Charles DELCHEVALERIE, 233.
 Notre-Dame de Walcourt (le pèlerinage à), par Jules VANDEREUSE, 33, 108, 158, 186.

O

- Oie à l'instar de Visé, plat populaire, 222.
 OLYFF, Franz: Coutumes pascales, 173.

P

- Pacte avec le diable, 13.
 Papiers aux coins brûlés, 63, 207.
 Pâques, coutumes, 129, 173, 206.
 Par les routes, par Aug. DONNAY, 59.
 Peineuse messe, légende, 18.
 Pèlerinages (les) jadis et aujourd'hui, 44.
 Pèlerinage à N.-D. de Walcourt par Jules VANDEREUSE, 33, 108, 158, 186.
 Périodiques: *la Wallonie*, son titre, 172. *La Jeune Wallonie*, 212. *Li Spiroï*, 298.
 Philologie wallonne, chronique, par Oscar GROJEAN, 133.

S

- Poisson à l'escavèche, recette culinaire, 274.
 Polka (la), par O. COLSON, 22, 255.
 Pont (le) de Huy dans les airs, par Charles SEMERTIER, 205.
 Portraits: de M. Jules Debatty, 29. De Joseph Dufrane, 85. Du curé Le Tellier, 267. D'Idelette de Bure, 293.
 Pour avoir bu le vin du Prince-évêque, par le Dr TISON, 243.
 Procès de sorcellerie: Souvenirs qui en restent, XVI, 341, 370; XVII, 63. Listes à en publier, 171. Un — à Lessines en 1681, par Jules DEWERT, 8.
 Procession de N.-D. de Walcourt, 108.
 Programme de Wallonia, 4. Des Amitiés françaises, 264.
 Propagande en faveur de la culture intellectuelle en langue française, par O. COLSON, 25.
 Punaises (le chasseur de), 297.

R

- RASSENFOSSE, Armand: la Wallonie, dessin décoratif, 67.
 REY, Arnold: Un prétendu portrait de la femme de Calvin, 305. Le Roman de Calvin, 291.
 Raveline (Henri): *Pou dire à l'eschrienne*, c-r par Jules FELLER, 208.
 Recluseries, 171.
 Revenants: croyances et légendes, 18, 181.
 Robert (François), conventionnel liégeois, 251.
 Roland (chanoine). *Astanetum*, c-r par Oscar GROJEAN, 140.
 Rolende (S^{te}), procession à Gerpines, 163, 164.
 ROLLAND, Eugène: Proverbe sur les Liégeois, 250.
 Roman (le) de Calvin, par Arnold Rey, 291.
 Rousseau (Victor), sculpteur, par Maurice des Ombiaux, c-r par Fernand MALLIEUX, 211.
 Russes (les) à la foire, origine, 251, 298.

- Sabbat, 13.
 Sage, Henri, *Les Institutions politiques du pays de Liège*; c-r par Félix MAGNETTE, 337.
 Sainte Rolende, pèlerinage à Gerpines, 163, 164.
 Saints revenants, 181.
 SEMERTIER, Charles: Cent moins un, 171. Le pont de Huy dans les airs, 205. Cuisine populaire, 222. L'homme aux punaises, 297.
 Séverin (Fernand), par Pierre WUILLE, 69.
 Simon (Henri): ses poésies wallonnes, 23, 172.
 Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, *Annales*, c-r par E. FAIRON, 76.
 Société archéologique de Namur: *Annales*, c-r par DD. BROUWERS, 261.
 Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège: *Bulletin*, 260.
 Société de littérature wallonne, publications philologiques, c-r par Oscar GROJEAN, 133.
 Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut: *Mémoires et publications*, c-r par A. CARLOT, 79, 261.
 Soleil, folklore, 230, 231, 321.
 Sorcellerie. Voy. procès.
 Sottiaux, Jules, cité, 311.
 Stiernet, Hubert, *Contes à la Nichée*. C-r par Hubert KRAINS, 177.

T

- TALAUPÉ, Gaston: Le curé Le Tellier, humoriste et chansonnier wallon, 265, 316.
 Taskin: sur ses clavecins et pianos, 205.
 TISON (Dr Ferd.): Pour avoir bu le vin du prince-évêque, 243.
 TRICOT, Marcel: Au jeu de balle, 206.
 Trinkhalle, genre du mot, 250, 304.
 Triptyque (le), 25.
 TROCKET (Léon): la danse des olivettes, 64.

V

- VANDEREUSE (Jules) : Mouvement wallon, à Charleroi, 27. Le pèlerinage à N.-D. de Walcourt, 33, 108, 158, 186.
- VOITURON (Hector) : la Bataille de Jemappes, un monument commémoratif, 5.
- Voûte céleste, superstition, 228.
- VRINDTS, Joseph : Crustal, conte littéraire, 245.

W

- Wallon, *origine* du mot, 68.
- Wallon (le) dans l'enseignement, 307.

- Wallonnes (dames) au harem, 334.
- Wallonia, son programme, 4. Pro Wallonia, 263.
- Wallonie (la) au XV^e siècle, 21. Origine, sens et orthographe du mot, 20, 65, 172, 206. La Wallonie, dessin décoratif par Armand RASSENFOSSE, 67.
- Wallons, leur origine, 143. Colonisateurs, 130, 207. Aviateurs, 250, 299, 336.
- Walonneux : *Walla* ; c-r par Jules FELLER, 311.
- WILLAME, Georges : Garite, conte littéraire, 199.
- WUILLK (Pierre) : Fernand Séverin, 60.

ERRATA

- Page 66, 4^e alinéa, 1^{re} ligne : au lieu de « par reconnaître », lisez « pour... ». — Même article, dernier alinéa, 1^{re} ligne, au lieu de « pouvait », lisez « pourrait ».
- Page 67, 1^{re} ligne : au lieu de « ainsi », lisez « aussi ».
- Page 77, 6^e ligne, lisez « VAN GENNEP ».
- Page 309, 3^e alinéa, 9^e ligne, lisez DIEZ.
- Tome IX, p. 25, 2^e alinéa, 3^e ligne : au lieu de « qu'il ne peut », lisez « qu'il ne veut ».